

**POUR L'ANNÉE 2020**

MAIRIE DE



WASQUEHAL

Le maire de la ville de Wasquehal ;  
**Vu** la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;  
**Vu** le Code Pénal ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code de la Route et notamment l'Article R 411-3, R411-4 et R411-8 ;  
**Vu** nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;  
**Considérant** les interventions de l'entreprise Id Verde liées à l'entretien du patrimoine arboré sur la commune : Taille de haies sur les grands boulevards (Marne et Flandre), débroussaillage et fauchage **durant l'année 2020** pour le compte de la ville de Wasquehal. ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

La circulation des véhicules de toute nature est restreinte au droit des travaux.

**ARTICLE 2**

La vitesse des véhicules de toute nature est limitée à 30 km/h au droit des travaux.

**ARTICLE 3**

Le stationnement des véhicules de toute nature est interdit au droit des travaux

**ARTICLE 4**

Le détail des jours et la durée d'intervention est mentionné sur les panneaux d'interdiction (B6a1)

**ARTICLE 5**

La signalisation indiquant cette prescription est installée par l'entreprise Id Verde - 1<sup>ère</sup> rue du Port Fluvial - CS 80065 - 59874 Wambrechies cedex.

**ARTICLE 6**

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 7**

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 – Groupement 2
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix.

Wasquehal, le 31 décembre 2019

Pour Stéphanie DUCRET

Maire de Wasquehal

Ghislain PLANCKE

1<sup>er</sup> Adjoint

En charge de la voirie, de la communication, des NTIC,  
de la vie des quartiers et de la démocratie active

**Conseiller Métropolitain**